

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

Pas d'absent.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Droit de Prémption Urbain

Pas de dossier.

2. Contrat de rivière de la Mare, du Bonson et petits affluents de la Loire, délibération concernant la signature et l'approbation du contrat de rivière

JF TAILLANDIER prend la parole et présente le contenu de ce contrat : La Communauté de Communes de St Bonnet le Château et la CALF (33 communes) sont concernées. Le contrat prévoit un diagnostic (qui a été effectué entre 2009 et 2011) ainsi que 5 études (pollution, inondations, éco-géomorphologie, gestion des eaux-ressources et usage-valorisation paysagère et touristique des milieux aquatiques).

Les communes avaient le choix entre trois contrats :

- Un contrat territorial
- Un contrat de rivière (national)
- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Après un travail de comparaison, le contrat de rivière a été retenu (subventionné par le Conseil Général)

Il est demandé au CM d'autoriser le maire à signer ce contrat de rivière.

JM CHATAIN rappelle qu'il a été prévu au PLU trois emplacements réservés pour des bassins de rétention d'eau.

Le CM est d'accord à l'unanimité pour signer ce contrat.

3. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (18 h 37/35 h) et suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (14 h/35 h)

Le poste concerné est celui de Géraldine GRILLET qui s'occupe principalement de la garderie, des activités périscolaires + ATSEM tous les matins + ménage à l'école maternelle.

Suite à la réforme sur les rythmes scolaires, Géraldine passe de 14 h à 18 h 37 par semaine (activités périscolaires). Après l'accord de cette dernière et un avis favorable du centre de gestion, cette modification prendra effet au 1^{er} MARS 2015.

Le CM est d'accord à l'unanimité pour la suppression du poste de 14 H pour la création du poste de 18 H 37.

4. Avis du conseil à la suite du courrier de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (comité de la Loire) demandant un lieu de mémoire 19 MARS 1962 cessez le feu de la guerre d'Algérie

La FNACA est entrain de mener une action auprès de toutes les municipalités : son souhait est que chaque commune ait un espace rappelant le 19 MARS 1962 date du cessez le feu de la guerre d'Algérie.

St-Georges-Haute-Ville n'a effectivement pas d'espace consacré à cet évènement, si ce n'est la place vers l'église qui se nomme Place des Anciens Combattants.

Après discussion, le CM est d'accord pour poser une plaque vers le monument aux morts :

ESPACE DU SOUVENIR

11 NOVEMBRE 1918 : Armistice de la Première Guerre Mondiale

8 MAI 1945 : Victoire sur le nazisme

19 MARS 1962 : Cessez le Feu en Algérie

Des devis seront demandés.

Pour info, le canton de St-Jean-Soleymieux commémore la date du Cessez le Feu de la guerre d'Algérie à Marols le dimanche 15 MARS 2015.

5. Création d'une commission communale pour le dossier « installation columbarium, jardin du souvenir »

Suite à la décision du CM d'aménager un espace dans le cimetière pour l'installation d'un columbarium avec jardin du souvenir, il est nécessaire de créer une commission qui s'occupera de traiter le dossier dans le détail. La sénatrice a confirmé que la commune sera subventionnée à hauteur de 6000 €.

H DUQUESNE, D MASSACRIER, D CHAMBON, O PINTURIER, J GONZALEZ, F MILLET et JM CHATAIN font partie de cette commission qui se réunira le 16 MARS prochain à 20 H.

6. Informations et questions diverses

• Accessibilité

La loi du 11 FEVRIER 2005 nous oblige à mettre, dans les 10 ans, tous les bâtiments communaux recevant du public, accessibles à tous les handicapés.

Des délais supplémentaires ont été accordés aux collectivités mais aussi aux commerces. Un diagnostic de tous les bâtiments communaux sera effectué par un bureau d'études, afin de mettre en place un agenda programmé qui doit être reçu à la Préfecture avant le 27 SEPTEMBRE 2015. A partir de cette date, nous aurons 3 ans pour programmer et effectuer les travaux.

Il n'est pas prévu d'aide au niveau de l'Etat.

On peut demander des dérogations (ex. : chapelle de Montsupt qui ne pourra pas être mise aux normes).

La CALF propose de nous aider pour la mise en place de l'agenda programmé. Sachant que cette proposition serait payante (48,50€/heure – nous aurions besoin de 15 heures environ-), le CM est favorable à l'aide de la CALF.

- Dates

Mr CARAVA, Sous Préfet, nous rendra visite le **MERCREDI 1^{er} AVRIL à 9 H 30**. Il est prévu de lui montrer les travaux effectués au centre bourg, les travaux programmés (2^{ème} tranche COCA), ainsi que nos projets de chauffage à l'école et la création d'un columbarium.

Elections communales : Les dimanches 22 et 29 MARS. Un planning est établi pour tenir le bureau de vote de 8 H à 18 H.

Invitation de la CALF **pour une réunion d'informations à propos du PLU Intercommunal, le mercredi 4 MARS à 18 H.**

Réunion de l'Association Forestière du Sud-Forez le samedi 7 MARS à 9 H à ST NIZIER DE FORNAS.

2^{ème} tranche projet COCA : recrutement d'un bureau d'études 1^{ère} réunion le vendredi 27 FEVRIER à 14 H 30 -choix des 3 candidats à retenir-. 2^{ème} réunion le lundi 23 MARS à 14 H 30 - audition des 3 candidats retenus-.

Chacun présente le compte-rendu de réunion à laquelle il a assisté.

Réunion Conseil Municipal spéciale Budgets mardi 31 MARS à 20 H.